

Préfecture de l'Aube

Avis d'enquête publique

Commune de THIEFFRAIN

Enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale relative à la création d'un élevage de 90 000 volailles de chair par la SARL Marisy sur le territoire de la commune de THIEFFRAIN

Il sera procédé à une enquête publique du **lundi 19 septembre 2022 à 14h00 au jeudi 20 octobre 2022 à 17h00 inclus**, pendant 32 jours, portant sur la demande d'autorisation environnementale relative à la création d'un élevage de 90 000 volailles de chair de la SARL Marisy.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier à la mairie de THIEFFRAIN, aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Ce dossier d'enquête comporte, notamment, une étude préalable à l'épandage, une étude d'impact, l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale et la réponse de l'exploitant à cet avis.

Le dossier sera également accessible pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Aube à l'adresse suivante : www.aube.gouv.fr > Publications > Aménagement du territoire – Environnement – Développement durable > ICPE Installations classées pour la protection de l'environnement > Enquêtes publiques 2022 > SARL Marisy à THIEFFRAIN ;
- sur un poste informatique à la préfecture de l'Aube, 2, rue Pierre Labonde – 10000 TROYES, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 puis de 14h00 à 16h30, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.25.42.37.85) ou courriel (pref-ep-marisy-thieffrain@aube.gouv.fr).

Le dossier d'enquête publique et les observations du public sont communicables à toute personne sur sa demande et à ses frais par courrier adressé à la préfecture de l'Aube à l'adresse postale susmentionnée.

M. Thierry DIANNE, directeur général des services en retraite, commissaire enquêteur, assurera des permanences dans la mairie de THIEFFRAIN, afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public, les :

- **lundi 19 septembre 2022 de 14h00 à 17h00,**
- **samedi 1^{er} octobre 2022 de 9h00 à 12h00,**
- **jeudi 13 octobre 2022 de 14h00 à 17h00,**
- **jeudi 20 octobre 2022 de 14h00 à 17h00.**

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et propositions du public pourront être :

- consignées sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, mis à disposition du public à la mairie de THIEFFRAIN aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie ;
- reçues de manière écrite ou orale par le commissaire enquêteur aux jours et heures de permanences susmentionnées ;
- adressées à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur :
 - soit par correspondance envoyée à la mairie de THIEFFRAIN, 2, rue de l'Abbé Vivien à THIEFFRAIN (10140) ;
 - soit par courrier électronique reçu jusqu'au jeudi 20 octobre 2022 à 17h00, à l'adresse mail suivante : pref-ep-marisy-thieffrain@aube.gouv.fr.La taille des messages électroniques et de leur(s) annexe(s) éventuelle(s) sera limitée à trente-cinq mégaoctets (35 mo).

Des informations sur ce dossier peuvent être demandées à la SARL Marisy, à M. Nicolas MARISY, par mail : earlmarisynicolas@gmail.com ou à la préfecture de l'Aube, par voie postale à l'adresse susmentionnée ou par courriel à pref-ep-marisy-thieffrain@aube.gouv.fr.

La préfète de l'aube est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté d'autorisation environnementale relatif à ce projet, ou pour prendre une décision de refus de cette demande.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique et en mairie de THIEFFRAIN, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés sur le site internet des services de l'État dans le département de l'Aube et seront tenus à disposition du public pendant un an.